



CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

1

Etre domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :
Rumilly, Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Saint-Eusèbe, Sâles, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx, Versonnex.

2

Etre externe ou demi-pensionnaire (internes non pris en charge)

3

Fréquenter un des établissements suivants : écoles élémentaires de Rumilly, primaire de Thusy, RPI Versonnex – Vallières-sur-Fier, RPI Crempigny-Bonneguête OU établissements du 1er ou 2nd cycle de l'enseignement public ou privé sous contrat, général ou professionnel, relevant des ministères de l'éducation Nationale ou de l'Agriculture.



ETUDIANTS POST-BAC, APPRENTIS, ÉLÈVES SCOLARISÉS HORS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Renseignements : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – Service Transports



ABONNEMENTS SNCF

Renseignements : Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
www.auvergnerhonealpes.fr - téléphone : 04 26 73 30 30



DES QUESTIONS ? BESOIN D'INFORMATIONS ?

www.rumilly-terredesavoie.fr // transports@rumilly-terredesavoie.fr

Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie

3, place de la Manufacture – BP69 - 74152 RUMILLY
Téléphone : 04 50 01 87 03

Accueil du public

Lundi – jeudi – vendredi 08h30 à 12h00
Mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00